

# **Saint-Marc sur Seine**



**Toujours mieux vivre à Saint-Marc**

**Bulletin Municipal**

**Juin 2015**

## **Le mot du Maire**

Nous en parlions depuis bien longtemps de refaire la traversée du village, et bien c'est parti, les premiers coups de pelle devraient se faire d'un jour à l'autre. Une première tranche, comprenant l'aménagement des trottoirs, les entrées de village et le croisement de Magny, va se réaliser avant fin juillet (voir les croquis), et une seconde tranche concernant le tapis de la route devrait se faire entre fin septembre début octobre. Pour rappel, nous avons trois objectifs :

Inciter les conducteurs à réduire leur vitesse et respecter le 50 km/h dans le village, et donc augmenter la sécurité pour les villageois,

Redonner des espaces de stationnement aux voitures en délimitant les places pour rendre à nouveau accessible les trottoirs aux piétons,

Refaire le tapis de la route, pour mettre fin aux différentes nuisances dues aux travaux antérieurs.

Sans aucun doute, nos habitudes vont être bouleversées. Il nous faudra donc au début être vigilants. Toute l'équipe du Conseil municipal reste mobilisée pour que, pendant la durée des travaux, vous ne soyez pas trop gênés. Nous serons sans doute amenés à vous faire passer des infos de dernière minute par le biais de l'adresse mail [info.mairie.stmarc@orange.fr](mailto:info.mairie.stmarc@orange.fr). Si vous ne recevez pas les Mails réguliers de Rachel, contactez-la pour être mis dans le listing.

La vie au village, c'est aussi et surtout des petites actions ça et là, qui pourraient passer inaperçues et qui sont ô combien importantes. Il y a eu tout d'abord quelques travaux à l'église. Denis Girard et Alain Métayer ont engagé toute leur énergie à refaire le bas de la porte d'entrée principale de l'église et à mettre de la lasure sur l'ensemble des huisseries. Nous en avons profité, suite aux bris de glace sur les vitraux, pour les faire restaurer. L'ensemble des travaux est terminé.

D'autre part, j'ai été félicité pour le fleurissement du village. Je tiens à partager ces félicitations avec Sylvie Padeloup qui œuvre au quotidien, mais aussi avec chacun d'entre vous qui contribuez à ce que notre village soit toujours aussi agréable et accueillant.

Et puis, il y a l'équipe du comité de fêtes qui poursuit son travail pour vous proposer des moments conviviaux au sein du village où chacun est invité. Durant l'été, il y aura bien sûr la fête du 14 juillet, la fête des Conscrits le 30 août, le vide grenier le 6 septembre, etc.

C'est dans cet esprit très positif et dynamique que je vous souhaite à toutes et à tous, et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, une belle période estivale.

Vincent Chauvot

Sommaire du Bulletin

**Les infos utiles**

**Cartes des travaux sur la traversée du village**

**Les comptes rendus des conseils**

**Ça se passe à Saint Marc**

**À vos agendas**

## ✕ Informations utiles ✕

Pompiers	<b>18</b>
Gendarmerie de Baigneux les Juifs	<b>03 80 96 51 17</b>
Gendarmerie d'Aignay le Duc	<b>03 80 93 81 17</b>
SAMU Hôpital	<b>03 80 81 73 00</b>
Docteur Corbeau	<b>03 80 40 44 85</b>
Docteur Deschamps	<b>03 80 96 53 94</b>
Docteur Renon	<b>03 80 93 82 87</b>
Mairie de Saint-Marc sur Seine	<b>03 80 93 26 78</b>
e-mail: <a href="mailto:mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr">mairie-st-marc-sur-seine@wanadoo.fr</a>	

Nous avons jusqu'à présent l'habitude d'indiquer le numéro d'**EDF Dépannage**. Nous l'avons retiré car ce service n'existe plus, du moins sous la forme connue jusqu'alors.

Tout d'abord, lorsque l'on constate un problème électrique, la première chose à faire est de déterminer s'il affecte le réseau de distribution **ERDF** (en amont de votre raccordement) ou votre installation personnelle (en aval de votre raccordement).

Dans le premier cas, il convient de joindre le **09 72 67 50 21** (24H/24 ; 7J/7). Dans le second cas, un nouveau dispositif, intitulé **SERVICE ASSISTANCE DEPANNAGE**, a été mis en place conjointement par **EDF** et **AXA Assistance** afin d'intervenir sur votre installation personnelle. Ce nouveau service est payant, de 4,90 € TTC/mois à 9,90 € TTC/mois suivant la formule retenue.

Pour en savoir plus, consultez la page web suivante:

[https://particuliers.edf.com/fichiers/fckeditor/Particuliers/Offres/Depliant-commercial\\_ADE-ADEP.pdf](https://particuliers.edf.com/fichiers/fckeditor/Particuliers/Offres/Depliant-commercial_ADE-ADEP.pdf)

ou appelez un **conseiller EDF** au **09 69 32 15 15**

## ✕ Mairie ✕

**Rencontre avec M. le Maire** : sur rendez-vous au **06 20 56 84 66**.

**Permanences du secrétariat** : **lundi** et **jeudi** de **14h30** à **15h30** (en dehors de ces horaires, contactez **Cécile** au **03 80 93 26 78** pour fixer un RdV).

**Location du foyer** : renseignements aux jours et heures de permanence du secrétariat ou auprès de Marie-Christine Chapuis au **03 80 93 22 98**.

## ✕ Accès à la décharge municipale ✕

Demandez les clés de la décharge municipale à **M. Bernard Malnoury**, à l'**Entreprise Chapuis** ou au **Secrétariat de mairie**.

Seuls les végétaux et les gravats peuvent y être déposés. Tous les autres types de déchets (plastiques, métaux, etc) y sont interdits. D'autre part, vous êtes prié de bien amarrer votre chargement pour éviter d'en perdre sur la route et les accotements. Merci de votre compréhension.

## ✕ Horaires des déchetteries cantonales ✕

### BAIGNEUX LES JUIFS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 18h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	10h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

### VILLAINES EN DUESMOIS

Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi	10h00 - 12h00
Mercredi	14h00 - 17h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Mercredi	14h00 - 16h00
Samedi	10h00 - 12h00 14h00 - 17h00

## ✕ A louer ✕

La commune de Saint-Marc sur Seine loue un appartement de type 2 comprenant cuisine, salle à manger, 1 chambre, sanitaires, chauffage à granule et courette.

Loyer : 310€/mois + 15€/mois de charges. Libre de suite.

Contactez Mme Marie-Christine CHAPUIS au 06 14 75 02 59 ou le secrétariat de mairie au 03 80 93 26 78 aux heures de permanence (lundi et jeudi de 14h30 à 15h30).

## ✕ Bibliothèque municipale ✕

Nous vous rappelons que la bibliothèque municipale est à votre disposition dans les locaux de la mairie. Ses horaires d'ouverture sont ceux de l'agence postale, c'est-à-dire du **mardi** au **samedi** de **9h30** à **12h30**. Les droits d'inscription sont gratuits.

D'autre part, le bibliobus départemental de prêt dépose 3 fois dans l'année un lot de livres divers. Les personnes intéressées par un ouvrage ou un thème particulier sont invitées à en faire la demande auprès de Rachel qui le réservera pour le prochain passage du bibliobus (prévu le 13 novembre).

## ✕ Agence postale ✕

Nous vous rappelons que l'agence postale de Saint-Marc sur Seine est ouverte du **mardi** au **samedi**, de **9h30** à **12h30**.

Dans cette agence postale, vous pouvez acheter des timbres, des emballages pour vos colis et des enveloppes prêt-à-poster. Vous pouvez aussi déposer vos lettres et vos colis ou bien retirer vos lettres recommandées et vos colis. Enfin, vous pouvez effectuer des opérations financières de dépannage telles que des retraits d'espèces jusqu'à 300 € avec un carnet de chèques et une pièce d'identité ou encore des versements avec le n° de compte et une pièce d'identité.

### ✕ Dépôt de pain ✕

L'agence postale met également à la disposition des habitants de Saint-Marc un dépôt de pain. Pour en bénéficier, il est nécessaire de commander la veille avant 12h00 pour le lendemain. Les habitants qui commandent du pain s'engagent à venir le chercher avant 12h30 ou à prévenir en cas d'empêchement au **03 80 81 05 71**.

Petite baguette	0,90 €
Grosse baguette	1,15 €
Gros pain d'1 kg	2,55 €
Banette 1900	1,05 €
Céréales	1,35 €
Complet	1,35 €
Bûcheron	1,35 €

### ✕ Infos-Mairie ✕

Les habitants de Saint-Marc qui ne l'ont déjà fait, peuvent communiquer leur adresse mail à Rachel afin de recevoir diverses informations pratiques relatives à la commune. A noter que toutes ces informations seront aussi affichées sur le panneau de la mairie.

### ✕ Quelle eau buvez-vous ? ✕

Résultats d'analyses 2014, communiqués par l'Agence Régionale de Santé

Commune de Saint-Marc sur Seine

**BACTÉRIOLOGIE** : recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport. L'eau distribuée par ce réseau est de très bonne qualité bactériologique (4 analyses conformes sur 4 réalisées).

**DURETÉ (ou TH)** : elle représente la quantité de calcium et de magnésium présent dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence sur la santé. La dureté s'élève à 29,5 degrés français. Cette eau est dure.

**PESTICIDES** : substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Maximum mesuré : 0,02 µg/l (conformité : 100%). L'eau distribuée par ce réseau présente des traces occasionnelles vis-à-vis des pesticides.

**NITRATES** : l'excès de nitrates dans l'eau est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

La teneur moyenne s'élève à 23,60 mg/l. L'eau distribuée par ce réseau a respecté la limite de qualité française vis-à-vis des nitrates.

**pH** : si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7, l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et des robinets. Le pH est en moyenne de 7,40.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES** : pour la turbidité, l'eau distribuée sur ce réseau est de bonne qualité. 100% d'analyses ont été conformes à la référence de 2 NFU.

**CONCLUSIONS** : l'eau distribuée sur ce réseau est de très bonne qualité bactériologique et elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les nitrates et les pesticides.

## ✕ Fleurissement du village ✕

L'équipe municipale met un point d'honneur à embellir le village tout au long de l'année. Sylvie Padeloup se dévoue sans compter pour fleurir nos rues. Cependant, nous invitons chaque habitant à entretenir (et notamment arroser) les fleurs qui ont été plantées devant leur habitation. Nous les en remercions par avance.

## ✕ Nouveau magasin à la ferme ✕

A partir du 21 mai 2015, ouverture d'un nouveau magasin à Poiseul la ville.

Jean et Valérie Bertrand vous proposent de la viande de bœuf, de veau et de mouton issus de leur exploitation. Ils vous proposent également de la viande de porc, de volaille et d'autres produits (vin, miel, farine...) de producteurs locaux, pour la plupart adhérents comme eux au réseau des chambres d'agriculture «Bienvenue à la ferme». Ils développent également une activité traiteur et plats cuisinés.

Le magasin se situe 14, rue basse à Poiseul la ville et sera ouvert :

- mercredi et samedi de 16h à 18h30
- jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30
- dimanche de 10h à 12h

Vous pourrez également les rencontrer sur la marché de Châtillon-sur-Seine.

Vous pouvez les contacter au 07 81 30 32 45  
site internet : [www.laptitefermedepoiseul.com](http://www.laptitefermedepoiseul.com)  
email : [contact@laptitefermedepoiseul.com](mailto:contact@laptitefermedepoiseul.com)

## ✕ Cartes des travaux sur la traversée du village ✕

Entrée côté Châtillon-sur-Seine



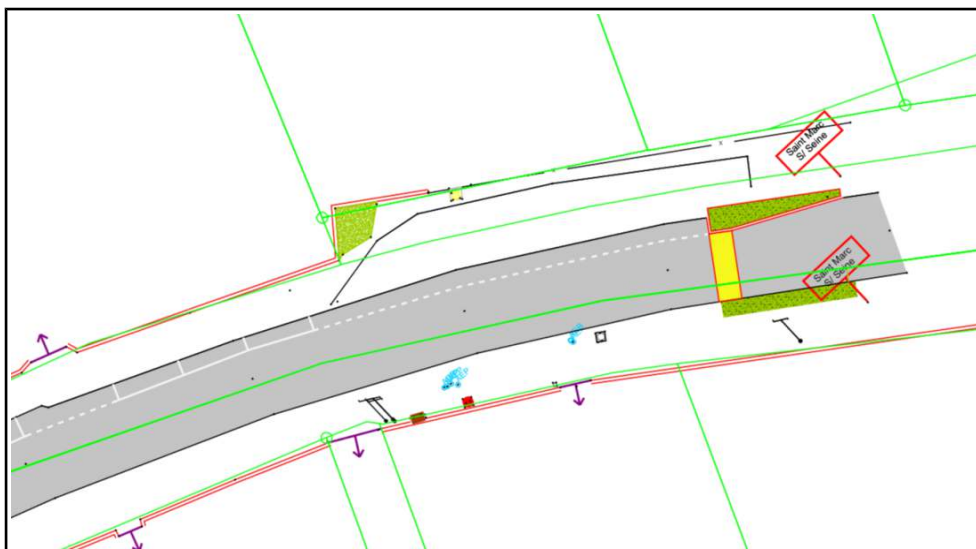
En face de la Mairie



Croisement route de Magny-Lambert



Entrée côté Dijon



## ✕ Les comptes rendus des conseils ✕

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2015

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – SERVICE DES EAUX

Après exposé de Marie-Christine CHAPUIS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2014 « SERVICE DES EAUX » comme suit :

FONCTIONNEMENT	Recettes : 20 980.10€	Dépenses : 24 277.82€
	Soit un déficit de l'exercice de 3 297.72€	
	Soit un excédent de clôture de 38148.47€	

INVESTISSEMENT	Recettes 13 788.72€	Dépenses : 16 507.68€
	Soit un déficit de l'exercice de 2 718.96€	
	Soit un excédent de clôture de 47 686.93€	

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE

Après exposé de Marie-Christine CHAPUIS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le compte administratif 2014 « COMMUNE » comme suit :

FONCTIONNEMENT	Recettes : 144 456.39€	Dépenses : 112 778.35€
	Soit un excédent de l'exercice de 31 678.04€	
	Soit un excédent de clôture de 63 663.17€	

INVESTISSEMENT	Recettes 2 848.00€	Dépenses : 22 067.41€
	Soit un déficit de l'exercice de 19 219.41€	
	Soit un excédent de clôture de 22 256.12€	

#### COMPTES DE GESTIONS 2014

Après exposé de Marie-Christine CHAPUIS, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 « COMMUNE » et « SERVICE DES EAUX » présenté par le receveur municipal de Venarey les Laumes et n'émet aucune réserve.

#### BUDGET PRIMITIF 2015 – SERVICE DES EAUX

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « service des eaux » pour l'année 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Recettes : 60 396.47€	Dépenses : 60 396.47€
INVESTISSEMENT	Recettes : 72 186.93€	Dépenses : 72 186.93€

#### BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE

Après exposé du maire, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif « commune » pour l'année 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Recettes : 198 449.17€	Dépenses : 198 449.17€
INVESTISSEMENT	Recettes : 81 550€	Dépenses : 81 550€

#### DEVIS SICECO

Après exposé du maire, le conseil municipal accepte le devis du SICECO d'un montant de 833.35€ (part restant à la charge de la commune) concernant les travaux de raccordement du lavoir sur l'éclairage public.



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 5 MAI 2015

### TRAVERSEE DU VILLAGE

Après avoir pris connaissance des ajustements nécessaires au projet de réaménagement de la traversée du village, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de regrouper les deux lots pour la demande de FCDT pour le montant estimatif des travaux qui s'élève à 54003€ (soit 37733,00€ HT pour le lot 1 et 16 230.00 € HT pour le lot 2) auquel il faut ajouter le montant des honoraires de Euro Infra s'élevant à 2450 €

Le conseil municipal :

**Sollicite** le concours financier du Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre du FCDT 2015 à hauteur de 50% du montant Hors taxe pour le lot n°1 (FCDT et Amendes de police)

**Confie** les travaux au SIVOM de Baigneux les Juifs

**Précise** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement sur les budgets 2015 et 2016 de la commune

**Demande** à bénéficier d'une autorisation de commencement des travaux pour ce lot

**Atteste** que les travaux portent sur les abords de la RD971

**Mandate** le Maire pour faire les démarches nécessaires.

### DESAFFECTATION DES ECOLES

Suite à la délibération du 29/09/2014 où le conseil municipal sollicitait la désaffectation des salles de classes, suite à l'avis favorable émis par Monsieur l'Inspecteur de l'Académie en date du 13 novembre 2014 et suite à la confirmation du 2 mars 2015 de monsieur le Sous-Préfet de Montbard, le conseil municipal confirme la désaffectation des locaux qui accueillait jusque-là nos écoles.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE MAGNY LAMBERT

Le conseil municipal décide de mettre en place une convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie avec la Commune de Magny Lambert afin de palier à l'absence en cas de maladie sur ces deux communes. Après avoir pris connaissance de la proposition de convention de mise à disposition entre les 2 communes, le conseil municipal accepte les termes de cette dernière et autorise le Maire à la signer

### MISE EN PLACE DU FONPEL

Après présentation du dispositif de retraite FONPEL pour les élus, le conseil municipal décide de mettre en place ce dispositif pour le Maire et les 2 adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015; il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

### RUPTURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIVU ET LE CIAS CHATILLONNAIS MONTAGNE

Suite à la demande faite par le SIVU et le CIAS Châtillonnais Montagne, le conseil municipal accepte les ruptures des conventions de mises à disposition de Me GARCIA Cécile (4h hebdomadaires pour le CIAS et 2h hebdomadaires pour le SIVU) et de Me MILKO Sylvie (1h hebdomadaire pour le CIAS) au 30/06/2015. Le conseil municipal sollicite le Centre de Gestion de Côte d'Or pour établir de nouveaux arrêtés concernant la durée hebdomadaire des 2 agents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à savoir :

- Cécile GARCIA 9h hebdomadaires
- Sylvie MILKO 4h hebdomadaires

### LOCATION DU LOCAL AU CIAS CHATILLONNAIS MONTAGNE

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du CIAS Châtillonnais Montagne relatif au non renouvellement du bail de location du local sis au 1 rue Saint Antoine à compter du 30 juin 2015.

### REMBOURSEMENT DE CAUTION DE MR MENDES GOMES

Suite au départ de Mr MENDES GOMES du logement au 1 route de Magny et à l'état des lieux, le conseil municipal décide de rembourser la caution de 310€.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 28 MAI 2015

### CONVENTION RELATIVE AU REGLEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES DUES AUX AGENTS DU SIVOS DE VAL DE SEINE- MONTANTS DES IJ – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'établir une convention relative au règlement des indemnités journalières dues aux agents du SIVOS de Val de Seine avec les communes d' Aisey sur seine – Bellenod sur Seine – Brémur et Vaurois – Busseaut – Chemin d'Aisey – Magny Lambert – Nod sur Seine – Origny sur Seine – Semond (communes membres du SIVOS de Val de Seine).

Il est convenu que la commune de Saint Marc sur Seine :

Prendra en charge mensuellement les règlements des indemnités journalières dues aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'à la fin de leurs indemnités à savoir Me BUCQUOY Hélène 6.45€/jour et Me CLEMENT LEBLANC Martine 3.23€/jour

Refactorera semestriellement aux 9 autres communes au prorata du nombre d'habitants selon l'INSEE au 01/01/2014

Les frais de secrétariat seront entièrement supportés par la commune de Saint Marc sur Seine. Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

### PROJET VERGER CONSERVATOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaitant répondre à l'appel à projets « des vergers conservatoires » et bénéficier de l'aide du conseil régional. Ce projet prévoit d'aménager l'ensemble du terrain qui se trouve autour des aménagements sportifs pour un montant de 9234.61€TTC

L'entrée du terrain de sports : aménagement d'une Haie Fleurie d'Ornement avec présentation du verger conservatoire.

L'espace proche du terrain de tennis : aménagement d'une haie de Charmilles de 50 mètres le long du terrain de tennis menant vers un petit espace Verger de trois fruitiers

L' espace « allée du verger » : aménagement de 3 haies de 10 mètres chacune (Groseilliers, cassissiers, Muriers) et d'une haie de quatre arbres en espalier.

L'espace « Verger »

- Nettoyage et reconstitution d'une haie naturelle le long de la Seine
- Plantation de 28 arbres (plein vent) et de 11 (demi-tiges) avec possibilité de nouveaux plants pour les greffons.
- Les arbres seront espacés de 8 m.

### Le plan de financement est le suivant

Autofinancement: 20 % Soit 1846.61€

Conseil régional: 80 % Soit 7388.00 €

La Collectivité n'est pas assujettie à la TVA.

Le conseil Municipal décide d'engager le projet sous condition d'obtention de la subvention de 80%.

### JARDIN DU SOUVENIR

Le conseil municipal est informé qu'un espace « jardin du souvenir » a été délimité au cimetière

## ✂ Ça se passe à Saint-Marc ✂

### ✂ Elections départementales 2015 ✂

*" Un tour et puis c'est tout ... "*

Le 22 mars, Mme BOUCHARD Valérie et M. BRIGAND Hubert (Union de la Droite) ont été élus conseillers départementaux dans le canton de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) dès le premier tour lors des élections départementales avec 52,68 % des voix (soit 27,72 % des inscrits).

Voici les scores obtenus par les autres candidats : le binôme du Front National formé par Mme ROSSI Martine et M. SAVATIER Ambroise (30,88 %) et le binôme de l'Union de la Gauche formé par Mme COSIALS Catherine et M. ROMMEL Jean-Paul (16,44 %). Le taux d'abstention a atteint le score de 44,09 % dans ce canton.

Désormais, la commune de Saint-Marc fait partie du canton de Châtillon-sur-Seine.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la première fois Murielle Boyer.



### ✂ Théâtre ✂

Le 11 avril à la salle des Fêtes, nous avons eu le plaisir d'assister à la représentation d'une pièce comique intitulée **Ravi de vous rencontrer**. Mise en scène par **Christophe Robin** et interprétée par la troupe **Cassis Théâtre**, le spectacle a enchanté, amusé, étonné, voire interloqué certains.

*" ... des vies qui se croisent, où certains flirtent autour d'un verre et d'autres avec l'absurde ... un quotidien ordinaire, où les préjugés et les rumeurs viennent soudain tout détraquer ... des moments uniques à deux ... ou à plusieurs, où l'on découvre parfois l'autre comme lors d'une première rencontre ... des personnages corrosifs qui décapent avec humour ces rencontres peu banales ... "*



### ✂ Femmes et familles en Pays châtilonnais en temps de guerre ✂

L'exposition "Femmes et familles en Pays châtilonnais en temps de guerre" a été inaugurée vendredi 17 avril, au CSCL, par Hubert Brigand, maire et président de la CCPC, et de nombreux élus, du personnel de la CCPC, des bénévoles du CSCL.

L'exposition, qui se tient jusqu'au 17 mai, a été réalisée par Judith Baudinet, photographe et plasticienne, et des participants de l'atelier du Regard en collaboration avec le musée, la bibliothèque municipale, l'Espace solidarité famille et le soutien de nombreuses personnes d'autres associations châtilonnaises.



Toute une dynamique s'est ainsi développée autour de ce projet de photographies de personnes de l'époque de la guerre de 14-18, immenses photos qui couvrent les murs du CSCL mais aussi en ville et dans d'autres villages partenaires de ce projet comme à Brion, Montigny, Molesmes, Laignes, Aignay, Puits, Baigneux, **Saint-Marc sur Seine**, Leuglay, Recey. Toutes ces photos sont bien accueillies par le public qui y voit un beau témoignage de ce qu'ont vécu les parents des générations précédentes.

L'accrochage des photos à Saint-Marc s'est déroulé au lavoir dans la bonne humeur.

*" Besoin d'un petit coup de main ?..."*

### ✂ Marche du premier mai ✂

En raison d'une météo défavorable, la marche prévue pour le premier mai a été reportée au 31 mai. Une quinzaine de marcheurs se sont retrouvés pour un parcours d'environ 12 kilomètres allant de l'abbaye d'Oigny jusqu'à Duesme. Ils ont pu visiter le château de Duesme.

### ✂ Commémoration du 8 mai ✂

Après la traditionnelle célébration au monument aux morts, l'équipe municipale a réuni les habitants de Saint-Marc au lavoir autour des photos de l'exposition. Lecture a été faite de la lettre écrite depuis le front par M. Paul Lebeau.

Mmes Girard et Chauvot avaient confectionné des écharpes tricolores (nous les en remercions vivement) pour les enfants et les adolescents de la commune qui ont posé devant une photo d'enfants datant de la grande guerre et portant des écharpes similaires. Nous remercions Mme Valérie BOUCHARD, notre nouvelle conseillère départementale, de sa sympathique présence. La matinée s'est achevée autour d'un apéritif convivial préparé par Andy du Soleil d'Or.



### ✂ Le 29 mai, clôture de l'atelier danses ✂



Pour fêter la fin de saison de « l'atelier danses du vendredi soir », les danseurs se sont retrouvés autour de Francine and Co pour la Country, Lydie pour la Zumba et Eveline pour la danse de salon. Après la présentation du nouveau spectacle de l'atelier Zumba ado, après quelques danses endiablées, tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet improvisé par ce que les uns et les autres avaient apporté.

Vivement l'année prochaine...

## ✕ **Bal Folk** ✕

Samedi 13 juin en soirée, un bal Folk et Musette a réuni plus de soixante personnes à la salle des Fêtes du village et a connu un franc succès. Il a été organisé au profit de l'association BNT et de son action en faveur des victimes du séisme qui a ravagé le Népal.

Il était animé musicalement par 3 formations talentueuses, **AkroFolk**, **Les Vrillettes** et **France Accordéon** qui ont su amener le public sur la piste de danse et lui procurer de délicieux instants.

## ✕ **Népal, avant et après le séisme** ✕



Samedi 20 juin en soirée, une cinquantaine de personnes ont assisté à la salle des Fêtes à une projection de films et de photos consacrés au Népal et plus particulièrement aux activités de l'association Bourgogne-Népal-Tibet (BNT) dans ce pays.

Fondée en 2008 par Hervé Lenoble et Anne Le Cunff, l'association BNT a pour objectif d'offrir aux enfants népalais les plus déshérités une structure d'accueil leur assurant des conditions de vie décentes et une éducation moderne tout en respectant leurs racines culturelles.

Afin d'y parvenir, l'association BNT a créé son propre Children's Home près de Katmandou. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un orphelinat puisque cette structure accueille aussi des enfants dont les parents sont encore vivants mais, pour diverses raisons, dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance et leur éducation.

Sur le terrain, le Children's Home est géré par 3 népalais à qui l'association BNT apporte :

Un financement, avec des rentrées d'argent régulières par le parrainage des enfants présents qui couvre les frais de nourriture, d'habitat, de scolarité et de suivi médical. S'y ajoutent des dons ponctuels permettant d'équilibrer le budget.

Un soutien moral pour les enfants. Le parrainage individuel au-delà de l'aspect financier c'est surtout l'engagement du parrain ou de la marraine à soutenir moralement son filleul par un échange de correspondances, l'envoi de cadeaux et des visites à l'enfant au Népal.

Une aide managériale aux dirigeants locaux en les aidant à respecter le budget provisionnel assorti d'une comptabilité, à mettre en place un suivi médical et de vaccination régulier.

Hervé Lenoble et Anne Le Cunff se rendent 2 fois par an au Népal pour en vérifier la bonne marche et bien sûr, passer un peu de temps à vivre avec les enfants.

La soirée a débuté par la projection d'une série de très belles photos réalisées par Dominique Masson et Olivier Biagi, eux-mêmes parrains de 3 enfants et qui se rendent fréquemment au Népal pour affermir leurs liens avec eux.

Ensuite, nous avons assisté à la projection d'un film documentaire intitulé **Here comes the Sun**, réalisé par Tanguy Malibert et Quentin Largouet en coproduction avec Marc-Antoine Bonniez. Ce reportage de 42 minutes qui illustre la vie au Children's Home de Katmandou est captivant à plus d'un titre. Ses qualités aux plans technique et esthétiques sont évidentes mais, de plus, ses réalisateurs ont su y capturer (et nous transmettre) la magie des lieux, la grâce des enfants, immersion garantie !...

Après quoi nous avons pu voir des images des dégâts occasionnés par le séisme et ses multiples répliques. Enfin, et pour ne pas finir sur une note trop triste, nous avons regardé un bref reportage sur un trek himalayen effectué, avant le séisme, par les membres de l'équipe qui a réalisé **Here comes the Sun**. Enfin cette soirée s'est terminée par un débat où Hervé Lenoble et Anne Le Cunff ont répondu aux questions de l'assistance.

Pour en savoir plus sur BNT :

<http://bourgogne-nepal-tibet.org/>

Si vous souhaitez aider BNT :

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-de-association-bourgogne-nepal-tibet>

## ✕ À vos agendas ✕

### ✕ 27 juin : Fête de la musique à Origny ✕

Samedi 27 juin à 20 heures, un concert gratuit et organisé par le comité des Fêtes de Bellenod et l'Amicale d'Origny se produira sur l'Isle d'Origny.

On pourra se restaurer sur place : buvette et frites-saucisses.

### ✕ 14 juillet : Fête Nationale à Saint-Marc ✕

Mardi 14 juillet à partir de 12 heures à la salle des Fêtes. La manifestation se composera d'un apéritif convivial suivi d'un repas champêtre puis de jeux pour tous durant l'après-midi. Des prolongations en soirée ne sont pas exclues.

Des bulletins d'inscription ont été distribués dans vos boîtes à lettres; merci de les compléter et de les déposer en mairie jusqu'au 4 juillet.

### ✕ 18 juillet : Festival de théâtre à Saint-Germain le Rocheux ✕

Le samedi 18 juillet à partir de 17 heures à Saint-Germain le Rocheux, aura lieu le festival de théâtre intitulé

#### Entre Cours et Jardin

Programme :

17 H : lecture des **Lettres de non-motivation** (de Julien Prévieux). 40 minutes - au Lavoir

18 H : **Charles Pennequin** et **Antoine Boute** (Festival entre Cours et Jardin). Poesie.  
40 minutes – Eglise.

19 H : Apéro sur la place (buvette et sandwich) + **Space Invaders** (Olivier Thomas) musique, manipulation et vidéo. 12 minutes en boucle - Château d'eau (par groupe de 10 personnes)

20 H 30 : **Italie/Brésil 3-2** avec Solal Bouloudnine et Jean-Marc Montera, mise en scène d'Alexandra Tobelaim. 80 minutes - place de la mairie

21 H 30 : **On mange !** Repas tiré du panier + barbecue à disposition + buvette. Venez avec votre repas.

22 H 30 : Concert de **Fred Deltenre**. Un set musical varié et original.

Tarif : 10 € pour la soirée, gratuit pour les enfants.

Plus d'infos : **06 71 88 63 55**

## ✕ **30 août : Les conscrits de la 5** ✕

Le dimanche 30 août à la salle des Fêtes. Le programme en sera communiqué ultérieurement par voie d'affichage et par mail.

## ✕ **6 septembre : Vide-grenier à Saint-Marc** ✕

Le comité des fêtes organise un vide-grenier le dimanche 6 septembre de 7h à 18h autour de la salle des fêtes. Le tarif des exposants est de 1€ le mètre linéaire et gratuit pour les habitants de la commune.

Renseignements et réservation auprès de Martine Charlot au 03 80 93 20 83.